

Les
ALLEMANDS
au
MINISTÈRE
de la
- MARINE -

L'ŒUVRE

TOUS LES JEUDIS
L.E. N° 25 CENTIMES

10^e ANNÉE — N° 26 26 Juin 1913
220, *Fg St-Honoré (8^e)* PAR AN : 10 FRANCS
Téléphone 589.55

QUIPROQUO



— Plus moyen de travailler; je n'ai plus de couleurs.
— Prends donc du **DUBONNET** paraît qu'il n'y a rien de tel pour vous en donner.

(Extrait des *Annales Politiques et Littéraires*.)

CHEMIN DE FER DE L'ÉTAT

Coupés et omnibus automobiles
et **coupés et omnibus de famille à traction animale**
pour prendre et conduire les voyageurs à domicile
dans Paris et la Banlieue.

L'Administration des Chemins de fer de l'Etat a l'honneur de rappeler à MM. les Voyageurs qu'elle met à leur disposition des **Coupés et omnibus automobiles** et des **coupés et omnibus de famille à traction animale**, très confortables.

Ces voitures circulent dans Paris et la Banlieue, de jour comme de nuit, au tarif kilométrique.

Pour les courses effectuées en Banlieue, le tarif est légèrement majoré, mais il n'est perçu aucun supplément pour passage des fortifications et aucune indemnité de retour.

Les commandes sont reçues: 163 bis, avenue de Clichy (téléph. : 514-83); dans les gares de Paris-Saint-Lazare (téléph. : 514-96); Paris-Montparnasse (téléphone : 705-22) et Paris-Invalides (téléph. : 700-34). Elles doivent être faites au minimum 48 heures à l'avance pour les coupés et omnibus automobiles et au moins 12 heures à l'avance pour les coupés et omnibus de famille à traction animale.

Pour plus amples renseignements, demander le bulletin spécial déposé: A Paris: Dans les gares Saint-Lazare, Montparnasse et Invalides, Bureaux de Ville des Chemins de fer de l'Etat et principales agences de Voyages. En province: Dans les gares du Réseau de l'Etat.

Mes Tablettes

PAR

GUSTAVE TÉRY

Merci!

Est-il besoin de rappeler aux lecteurs de l'*Œuvre* dans quelles circonstances et pour quelles raisons je fus déféré jadis aux tribunaux universitaires et révoqué sans la moindre forme de procès?

Le Conseil d'Etat vient d'annuler le jugement du Conseil supérieur qui m'avait condamné sans m'entendre. Et des amis croient me faire plaisir en me disant :

— Ça vous est bien égal, n'est-ce pas? Maintenant, vous n'attendez plus rien dans l'Université; et, loin de vous nuire, ceux qui vous ont retiré votre chaire vous ont rendu le plus grand service.

Je ne saurais me plaindre, en effet, de ma condition nouvelle, et je crois tenir dans la presse un rôle utile; mais ce n'est pas de cela qu'il s'agit. Je n'ai jamais dissimulé que ma brutale et injuste révocation m'avait fait beaucoup de peine; c'est dire que la sentence du Conseil d'Etat m'a causé autant de joie, et j'en remercie de tout cœur les arbitres impartiaux, qui, dans cette affaire, ont une fois de plus prouvé leur indépendance. Je dois la même gratitude à M^e Henri Mornard, qui fut mon défenseur devant la haute juridiction et dont

le talent a si heureusement servi mon droit méconnu.

Sens de l'arrêt.

Cet arrêt a, paraît-il, une extrême importance pour les fonctionnaires. C'est ce qu'a bien voulu m'expliquer mon éminent et vaillant ami M^e Vincent de Moro-Giafferri, qui, depuis quelques années, m'a successivement assisté devant tous les tribunaux de mon pays. Dans la décision du Conseil d'Etat, Moro-Giafferri voit une triple « conquête » :

1^o Le droit de faire appel d'un jugement sur la compétence sans faire appel sur le fond, puisque dans son premier arrêt le Conseil supérieur, statuant sur la compétence, a sursis pour le surplus;

2^o Le caractère suspensif du pourvoi devant le Conseil d'Etat, puisqu'après ce pourvoi le ministre n'a pas pris de décision, attendant l'arrêt de la juridiction saisie;

3^o Le fonctionnaire n'est plus invité à fournir des explications facultatives. Il doit être mis en mesure de se défendre comme un accusé de droit commun devant la justice répressive. C'est le droit substitué à la tolérance.

Il en résulte une assimilation presque complète de la juridiction administrative à la juridiction ordinaire.

Les garanties du Code d'Instruction criminelle sont désormais assurées aux fonctionnaires et le régime du bon plaisir fait place à un véritable statut légal.

C'est fort bien ; mais dans notre succès, je vois quelque chose de plus que ces avantages juridiques, si appréciables qu'ils soient. J'y vois, pour les professeurs, la véritable liberté de parler et d'écrire, je veux dire la liberté de penser autrement que M. Bouffandeau et d'écrire autrement que M. Doumergue.

Ceux qu'on ne révoque pas.

L'actualité donne d'ailleurs à cet arrêt du Conseil d'Etat une saveur imprévue.

Nous avons résumé la semaine dernière l'abominable appel à la désertion publié par le *Courrier Européen* et affiché sur les murs de Paris. Quatre généraux, MM. Peigné, Pédoya, Percin et Godard l'ont contresigné, et Guy de Cassagnac écrit justement :

S'il y avait encore un semblant de justice en France, ces traitres à la patrie seraient allés s'asseoir entre deux gendarmes à côté des mutins de Toul et de Rodez.

Il ne faut pas s'étonner pourtant que ces généraux de loges restent constants avec eux-mêmes: n'est-il pas tout naturel que ceux qui ont inventé les fiches n'apprennent aux soldats qu'à fiche le camp ?

Mais, au bas de ce placard, il y a d'autres signatures qui ne sont pas moins scandaleuses : ce sont celles des professeurs de la Sorbonne.

Pensez-vous qu'on va les révoquer, ceux-là ?

Allons donc ! Si je dois comparaître de nouveau devant le Conseil supérieur, c'est tout juste si je ne les retrouverai pas parmi mes juges !

Les Allemands chez nous.

Comme il n'est pas impossible que la patrie reconnaissante leur commette le soin de décider si je suis digne ou non d'enseigner la jeunesse française, hâtons-nous de joindre à mon dossier ce nouveau document, qui leur montrera une fois de plus comment un professeur et un journaliste français entend son devoir :

Tous les officiers de Marine vous explique-

ront qu'une torpille fonctionne comme un mécanisme d'horlogerie et que les organes en sont aussi délicats. C'est dire que la qualité de l'huile employée a une importance essentielle : que l'huile n'ait pas la finesse exigée, et les torpilles ne sont plus qu'une encombrante et dangereuse ferraille.

Or, savez-vous à qui le ministère de la Marine commande son huile ? Vous avez déjà deviné que c'est à une maison allemande.

Il est vrai que sur le traité, suivant l'usage, elle est déguisée en « société anonyme française ». Voyez plutôt :

PORT
de Cherbourg

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Date du Marché
31 Mai 1912

Marine Nationale

Direction des Constructions Navales

Durée du Marché
2 ans

Huile Spéciale
pour Torpilles à réchauffeur

Le cautionnement de la somme de 2.770 francs a été réalisé en quatre inscriptions montantes ensemble à 100 fr. de rente 3 % à Paris le 11 juin 1912 suivant récépissé n° 2.118.

Société anonyme
française Stern
Sonneborn, sou-
missionnaire.

Marché de gré à gré
après appel
à la Concurrence
pour la fourniture
d'huile spéciale
pour torpilles à réchauffeur

Dépêche Ministérielle du 31 Octobre 1911
Direction C^e des Constructions Navales
Etat-Major Général
Intend^{ce} Marit^{me} — Bureaux, Torpilles,
Administratif, 2^e et 4^e section
Approvisionnements.

SOUMISSION

Nous soussignée Société Anonyme Française STERN SONNE-

BORN, domiciliée à Pantin, 33, rue Victor Hugo, se soumet et s'engage envers le Ministre de la Marine, stipulant au nom de l'Etat à fournir et livrer à ses frais et risques aux ports désignés dans le tableau ci-dessous, les matières indiquées ci-après, et ce, au prix, clauses et conditions qui suivent :

Article 1^{er}

Importance de la Fourniture. — La fourniture se compose d'*Huile Spéciale Gloria* pour torpilles à réchauffeur indiquée dans le tableau ci-dessous :

ESPÈCES des unités	Quantités	PRIX unitaire	Valeurs
Cherbourg.....	Kilo 5.200	280 %	14.560
Toulon.....	— 10.600	280 %	29.680
Brest.....	— 2.600	280 %	7.280
Sidi-Abdallah.....	— 1.400	280 %	3.920
		Total....	55.440

Sans doute, la maison Stern-Sonneborn a installé un dépôt à Pantin, comme l'indiquait déjà le répertoire alphabétique des *Allemands chez nous* que nous avons publié en appendice à l'admirable plaidoirie de M^e Vincent de Moro-Giafferri, *les Prussiens masqués*. Mais comme la maison Springer-Rademacher, la maison mère Stern-Sonneborn a son siège à Hambourg, 26, Werfstrasse.

Que demain la guerre éclate, et nos torpilleurs sont à la merci d'une commande non livrée — ou sabotée !

Knorr proteste.

L'Allemand Knorr, autre fournisseur de l'armée française, n'est pas satisfait de notre campagne. Et il vient d'écrire à M^e de Moro-

Giafferri cette lettre qu'il nous semble tout à fait inutile de commenter :

Vincennes, 17-6-13.

Monsieur,

Dans un plaidoyer récent, vous avez dit : «..... «...mais, voilà les articles pour lesquels Knorr nous « fait poursuivre par Springer, son compère».

Ce disant, vous avez erré.

Knorr fabrique tout uniment des potages et ne s'occupe point de polémiques.

« Beaucoup fabriquer bon », telle est sa très simple devise.

Aimable seriez-vous, correct serait-il de, spontanément, reconnaître que votre allégation fut fantaisiste.

Croyez, monsieur, à la qualité de nos potages et recevez l'assurance de leur réelle valeur nutritive.

KNORR.

Un comble.

Tout récemment, un M. Brucker faisait une « période d'instruction » au camp de Sissonne, en qualité d'aide-major.

On remarqua qu'il oubliait de saluer le drapeau.

— La première fois, lui dit un jeune officier, ça ne coûte qu'une tournée de champagne ; la seconde, c'est un peu plus cher...

Où ce Brucker a-t-il fait son service ?

Est-il Autrichien ou Allemand ?

Le certain, c'est qu'il n'est pas né en France.

Mais depuis que les Prussiens se chargent de toutes nos fournitures militaires, qu'il s'agisse de munitions ou de vivres, de graisse pour les automobiles ou d'huile pour les torpilles, il ne faut plus s'étonner de rien ; et voyant l'embarras où nous sommes, l'obli-

geant kaiser va sans doute nous fournir aussi des soldats.

Les quarante-cinq.

Ça y est, Maurice Barrès, qui n'est pas décoré, vient de conclure qu'il y a lieu d'attribuer le mois prochain quarante-cinq croix supplémentaires aux gens de lettres à l'occasion du soixante-quinzième anniversaire de leur société. Et Eugène Lintilhac, qui est décoré, pense tout comme Maurice Barrès.

Pourquoi célébre-t-on avec tant d'éclat ce soixante-quinzième anniversaire ? Sans doute parce qu'il faudrait attendre vingt-cinq ans pour célébrer le centenaire. Si vite que nous vivions, c'est encore bien loin. Et puis, on a commencé par célébrer les centenaires, ensuite les cinquantenaires. Il n'y a aucune raison sérieuse pour ne pas célébrer maintenant les septantenaires.

Mais pourquoi quarante-cinq croix ? Pourquoi pas cinquante, pour faire un compte rond, ou soixante-quinze, précisément, ou trois mille sept cent nonante-huit ? Par quelle subtile arithmétique a-t-on obtenu ce chiffre romanesque ?

Vous m'en demandez trop. Ce n'est pas à dire pourtant que la société des gens de lettres demande trop de récompenses ; à mon avis, elle n'en demandera jamais assez. La preuve en est qu'il y a déjà *trois cents candidats*, me dit le président, M. Lecomte.

Car c'est extraordinaire, ce qu'il y a de braves gens qui s'obstinent à faire des livres, bien qu'ils soient très sûrs d'avance que per-

sonne ne les lira. On ne saurait trop reconnaître cet héroïsme obscur.

Sur ces aunes de rubans, combien de centimètres va-t-on réservé aux journalistes ? « Cela regarde le ministre, m'a répondu M. Lecomte ; la société des gens de lettres n'a qu'un souci, c'est de faire décorer les membres de son comité. »

C'est juste. Honneurs bien ordonnés...

« Petite remarque ».

Le docteur Helme n'est pas seulement un excellent praticien et un publiciste de talent : c'est aussi un maître ironiste. L'autre jour, dans la *Revue moderne de médecine et de chirurgie*, rendant compte des *Éléments d'anatomie et de physiologie médicales*, publiés sous la direction des professeurs Landouzy et Bernard, M. Helme disait :

Je ne ferai qu'une petite remarque : nos jeunes confrères *Halbron, Israël de Jong, Læderich, Salomon*, etc., connaissent à merveille la littérature allemande et il n'est plus, le temps où l'École française s'absténait de regarder hors des frontières...

« École française » est charmant.

GUSTAVE TÉRY.



VOYAGE AUTOUR DE LA CHAMBRE

Confidences d'Un Q. M.



Il y a évidemment dans la vie d'un parlementaire des minutes d'angoisse et d'humiliation, mais on y trouve aussi des minutes surprenantes d'orgueil. Je me sens, par exemple, à cette heure, comme enivré de ma propre compétence et de mon universalité.

Ecoutez plutôt les questions sur lesquelles j'eus à me prononcer souverainement la semaine passée :

Loi de trois ans.

Lois laïques.

Lois sociales (femmes en couches, maladies professionnelles, domestiques).

Question du Maroc.

Augmentation de la solde des officiers et sous-officiers.

Organisation du droit international public.

Révoltes militaires et perquisitions.

Nomination anticipée des Saints-Cyriens au grade d'officiers.

Réorganisation des municipalités et création de patriarches, chers à M. Soussial et qui nous font tellement défaut.

Et je ne parle ni des lois, dites de 2 heures 1/4, d'intérêt local ou général et que l'on vote sans discussion, ni des commissions ordinaires, ni des commissions extraordinaires qui durent, rien que

cette semaine, se prononcer sur le budget retour du Sénat et sur la réforme électorale, ni des réunions des groupes spéciaux où l'on décide des intérêts d'une industrie, d'une région, ou d'un sport, ni des groupes politiques, où l'on décide de tout.

Comprenez-vous maintenant mon légitime orgueil ? Ne trouvez-vous pas admirable qu'un petit médecin de campagne, comme moi, ait pu résoudre au pied, ou plutôt à main levée, tant de graves problèmes ? On a beau dire, on se sent fier d'être député, quand on regarde l'ordre du jour.

Mais n'allez pas croire surtout que, quand nous discutons sur des sujets si amples et si divers, les lumières nous fassent défaut. Grâce aux Dieux, nous avons, à la Chambre, des spécialistes éminents. Et les orateurs, par exemple, qui prennent la parole sur la loi de trois ans, y sont généralement préparés par de longues études antérieures.

M. Colly, qui traita de la défense nationale trois heures durant, ne nous a pas laissé ignorer qu'il a été sous-officier. M. Albert Thomas le fut également, et, si M. François Fournier ne fut que maréchal-ferrant, M. Thierry-Caze, lui, ne fut rien de moins que maréchal des logis-chef. Mais la compétence de M. Jaurès est, sans contredit, celle qui remonte aux origines les plus anciennes : il était déjà sergent aux bataillons scolaires ! Après cela, allez vous étonner qu'il ait publié sur « l'armée nouvelle » tout un gros livre.

Quant à M. Bénazet, sa science militaire ne saurait faire de doute. Il est, en effet, impossible de ressembler à ce point-là au soldat de chocolat.

Dans ces conditions, vous ne pouvez plus être surpris que nous supportions avec quelque impa-

tience les algarades du général Pau. Qu'avons-nous besoin, je vous le demande, de ses connaissances professionnelles ? Celles de nos collègues nous suffisent parfaitement.

Cependant, ne vous laissez pas éblouir par quelques députés qui possèdent tant de compétences particulières ; que diriez-vous de ceux qui les ont toutes ?

Et de quel respect ne seriez-vous pas pénétrés en récapitulant les multiples travaux du citoyen Jean Jaurès pendant une seule semaine !

Lundi. — Pendant la première partie de la journée, M. Jean Jaurès expose son intention d'interpeller le gouvernement sur les affaires du Maroc.

Pendant le reste de la séance, il est malheureusement obligé de se faire remplacer par une doublure, M. Albert Thomas, qui, par une heureuse fortune, lui ressemble justement comme un fils naturel.

Mardi. — M. Jean Jaurès expose, pendant tout l'après-midi, un contre-projet sur la loi de trois ans.

Mercredi. — La fin du discours de M. Jean Jaurès prend toute la matinée.

Jeudi. — M. Bénazet nous fait une conférence sur un livre de M. Jean Jaurès.

Vendredi. — M. Jean Jaurès fait, dans la matinée, un suprême discours sur la loi de trois ans.

Puis, pour se reposer, il fait, l'après-midi, un nouveau discours sur le Maroc.

Il est d'ailleurs prêt à recommencer la semaine prochaine.

Mais voici qu'un nouveau groupe vient de se fonder au Palais-Bourbon. Il s'intitule « groupe démocratique et social », ce qui ne compromet personne. Mais déjà on lui donne un autre nom et on l'appelle le « groupe des suspects ». Il comprend les républicains des quatre groupes de gauche, qui osent voter pour le ministère.

Le comité exécutif du parti radical et radical-socialiste n'a pas perdu une minute pour les excommunier. M. Camille Pelletan nous apprend par le canal du *Matin* qu'on ne s'en tiendra pas là, rue de Valois. Tous les députés qui n'ont pas voté contre le ministère Barthou et la loi de trois ans sont dès à présent marqués. Ceux qui ont été ministres, nous dit M. Pelletan, doivent également être soupçonnés.

Nous arrivons ainsi à dresser l'effroyable tableau que voici :

Députés du parti faisant partie du cabinet Barthou.....	6
— ayant adhéré au nouveau groupe.....	15
— ayant voté la loi de trois ans.....	46
— n'ayant pas voté contre la loi de trois ans...	49
— suspects pour avoir été ministres.....	17
— suspects pour cause de talent..... P. M.	

Soit, un total de cent trente-trois suspects, d'autant plus effrayant que les députés inscrits au comité exécutif de la rue de Valois ne sont, en tout, que cent-trente-deux. Seulement, il y en a qui sont suspects plusieurs fois.

Et j'en compte, malgré tout, au moins quatre qui demeurent incorruptibles. Livrons à la postérité leurs noms glorieux : ce sont ceux de MM. Bouffandeau, Chopinet, Thalamas et Franklin-Bouillon.

Quatre! Ce n'est peut-être pas beaucoup pour faire un grand parti; mais c'est très suffisant pour faire un bridge. D'autant que MM. Combes et

Pelletan, qui siègent au Sénat, joueraient les « rentrants ».

Et les choses iront ainsi jusqu'au jour où M. Pelletan s'excommuniera lui-même pour schisme de talent, ce serait d'autant plus douloureux pour le parti qu'il n'a pas encore eu l'occasion de faire connaissance avec ce schisme-là...



J'ai eu, cette semaine, un gros chagrin. J'ai appris la mort de B... survenue, paraît-il, depuis près de deux mois déjà.

A la vérité, je ne savais pas qu'il s'appelait B... et personne ne le savait. On ne le connaissait que par sa profession, qui était de nous épier, et tout le monde l'appelait : « la police secrète ».

Il avait une bonne face ouverte et joviale, le geste accueillant et l'air d'un ancien sous-officier qui se serait fait rapin : nous l'aimions tous bien et il nous inspirait confiance. Nous n'aurions pas hésité, je vous assure, à lui confier nos secrets les plus intimes et nos intentions les plus cachées, ne fût-ce que pour lui faciliter une besogne ingrate.

Malheureusement, il était un peu sourd et ne nous entendait pas.

Excellent homme! Il n'aurait pas fait de mal à une mouche. Ah! non, c'est surtout à une mouche qu'il n'aurait pas fait de mal.

Sur les lettres de faire-part, qui annonçaient sa mort, on avait mis ce seul titre : « informateur parlementaire ». Ce trait suprême est charmant.

— Hélas! Il est mort... Qui pourra le remplacer?

D'instinct, en me posant la question, je me suis retourné vers ce coin de la salle des Pas-Perdus, où il se tenait d'habitude. Mais voici qu'à la même

place, sur la même banquette, j'aperçois une physionomie nouvelle, que je n'avais jamais remarquée jusqu'ici au Palais-Bourbon. Mais quoi? Ce regard un peu spécial, ce chapeau trop enfoncé, cette « tenue bourgeoise », et ces bottines!...

Ce fut plus fort que moi : je suis allé vers l'inconnu. Je lui ai serré les deux mains et j'ai dit :

— Hein! ce pauvre B....!

Q. M.
député de Z...

Rectification

Reims, le 21 Juin 1913.

Monsieur le Directeur de l'*Oeuvre*.

Monsieur,

Dans l'*Oeuvre* du 5 Juin courant, nous apercevons à la page 861, sous le titre : « Les Allemands chez nous », à la rubrique Vins de Champagne, notre nom.

Votre bonne foi a été surprise, nous ne sommes pas Allemands, mais bons Français et vieux Rémois. Il n'y a de Heidsieck, en France et à Reims, actuellement vivants que les deux signataires de cette lettre, M. Charles Heidsieck et M. Henri Heidsieck et leurs enfants. Notre père, M. Charles Heidsieck, est né à Reims même, en 1822; aussi notre stupéfaction a été profonde en voyant notre nom mêlé à votre campagne d'une façon aussi fausse.

— 962 —

Sans vouloir abuser de vos instants, nous tenons à préciser les choses suivantes :

M. Charles Heidsieck, Conseiller Municipal de Reims, ancien membre de la Chambre Syndicale du Commerce des Vins de Champagne, président de l'Abri Rémois et de plusieurs autres œuvres, père de 10 enfants vivants dont 2 soldats, l'un officier de réserve au 132^e d'infanterie à Reims, l'autre sergent de réserve au 332^e, a encore 5 fils qui ne nous pardonneraient pas d'avoir laissé passer sans la relever une inexactitude aussi flagrante, et lui-même a rempli toutes les obligations militaires lui incombant, en étant jusqu'à l'âge de 46 ans officier interprète attaché au Gouvernement militaire de la place de Verdun.

Quant à M. Henri Heidsieck, père de 6 enfants dont 3 fils, il est capitaine de la 10^e compagnie du 46^e régiment d'infanterie territoriale, membre de la Chambre Syndicale du Commerce des Vins de Champagne, Vice-Président de la Société de Tir du 46^e régiment d'infanterie territoriale et membre de plusieurs œuvres religieuses et sociales.

Aussi étant les seuls à porter et ayant seuls le droit de porter le nom patronymique de Heidsieck, étant les seuls en outre dans le commerce des vins de Champagne signant et portant ce nom, nous croyons avoir droit à une rectification de votre part qui ne serait que la mise au point d'une erreur matérielle commise par vous, et que votre bonne foi mise en défaut ne pourra que regretter.

Agréez, Monsieur, nos sincères salutations.

CHARLES HEIDSIECK, HENRI HEIDSIECK.

Chaque rédacteur n'est responsable
que de ce qu'il écrit.

— 963 —

POTINS & PANTINS

Hierarchie.

Samedi, onze heures du matin.

Boulevard Haussmann, à la hauteur du 158, deux tramways se croisent, au moment où défient les landaus d'une noce. Cela fait, cinq minutes, un certain encombrement. Les voitures s'amassent rapidement, autos de maîtres ou taxis.

Dans l'un de ces derniers, un vieux monsieur, vêtu de gris, le chef surmonté d'un minuscule chapeau mou vieux bleu, lit attentivement un journal. Soudain il pousse une exclamation qui attire sur lui l'attention scandalisée de tous les occupants des autres véhicules.

M. Clemenceau, car c'est lui, manifeste militairement son mécontentement. A-t-il trouvé une coquille dans son article, ou une hérésie trop apparente dans celui de M. Painlevé ? Souhaitons que cette seconde hypothèse soit la bonne. M. Painlevé sait se défendre. Tandis que le malheureux secrétaire de *l'Homme libre* risquerait d'apprendre à ses dépens que, si l'homme est en effet libre, il ne l'est pas du moins de laisser passer des coquilles dans l'article du patron.

Nul journal ne respecte d'ailleurs la hiérarchie

— 964 —

à l'égal de celui aux destinées duquel préside l'autoritaire sénateur du Var.

La signature de M. Clemenceau s'y étale en capitales de « normandes », noires, grasses, tirant l'œil. En demi-teintes, en capitales encore, mais de « penchées », maigres, blanches, faisant presque corps avec l'article, apparaît la signature des autres leaders. Les rédacteurs politiques ou littéraires de second plan, qu'on veut pourtant encore ménager, ont droit au bas-de-casse. Quant aux autres, à ceux qui « font » le journal, aux journalistes, ils s'enveloppent d'un obscur et définitif anonymat.

Encore un.

Les Allemands ne perdent jamais, on le sait, leur nationalité. Leur loi ne reconnaît point la naturalisation étrangère.

C'est ainsi que la Compagnie des Omnibus a l'honneur de compter au nombre des membres de son conseil de direction un officier allemand.

M. Thurnauer, bien que s'étant fait naturaliser Américain, au moment où il occupait un poste élevé dans la *General Electric Company*, n'a jamais été rayé des contrôles de l'armée allemande. Il est devenu administrateur de la Compagnie des Omnibus, au moment de l'entente de celle-ci avec la Thomson-Houston.

Naturellement, M. Thurnauer est chevalier de la Légion d'honneur.

Économie.

Si le budget de la Ville de Paris atteint chaque année 400 millions, il n'en faut point faire

— 965 —

reproche à l'administration. Elle est, en effet, pleine de bonne volonté. Qu'on en juge.

Pour filtrer l'eau de la Seine et permettre ainsi de l'employer à divers usages ménagers, on la fait passer dans des lits de sable. L'administration s'est un jour avisée que le machefer provenant de ses usines, réduit en poudre, pourrait être le filtre idéal. D'autant qu'il ne coûterait rien, et qu'ainsi on économiserait les trois francs, prix de revient du mètre cube de sable, extrait et utilisé sur place.

Dès que cette idée excellente fut venue à un quelconque ingénieur, on la mit à exécution, sans plus approfondir.

Aujourd'hui, le machefer des usines de la Ville a remplacé presque partout le sable des couches filtrantes. On économise trois francs; mais le seul transport du machefer revient à 12 francs du mètre cube.

Du moins, l'intention y est.

U. D.

Le nouveau groupe qui vient de se former à la Chambre, l'Union démocratique était, si l'on peut dire, « dans l'air » depuis longtemps.

Un malaise a gagné le parti radical. On n'y est pas d'accord sur les principales questions. La R. P. y a des détracteurs et des partisans convaincus. M. Poincaré y trouva ses plus chauds partisans, et M. Pams ses plus adroits courtiers. Les amis de M. Barthou y voisinent avec les admirateurs de M. Jaurès. Quant à la loi de trois ans, elle y suscite des controverses dont l'urbanité est aussi souvent absente que la philosophie.

Malgré cela, les chefs du parti prétendent impo-

ser à tous leur opinion personnelle. De sorte qu'aucun radical digne de ce nom n'a le droit d'avoir sur la R. P. un sentiment différent de celui de M. Combes, et de penser sur la loi de trois ans autrement que M. Franklin Bouillon.

C'est la raison avouée de la formation du nouveau groupe qui marque, en réalité, la scission du parti radical.

L'Union démocratique réunira les radicaux qui pensent que leurs chefs exagèrent les concessions au socialisme. Elle accueillera ceux des membres de l'Alliance républicaine démocratique que ne satisfait plus le modérantisme de M. Carnot.

Ainsi le parti radical et radical socialiste sera — est dès aujourd'hui, puisqu'il a déjà frappé d'excommunication les adhérents de l'Union — le parti radical socialiste, simplement. Jusqu'à ce qu'il soit, par une amputation nouvelle et prévue, le parti socialiste tout court.

L'unifié réfractaire.

Tandis que tous ses collègues du groupe socialiste unifié votaient le contre-projet militaire — oh! si peu! — de M. Jaurès, un seul s'absténait.

Ce bon patriote est M. Lagrosillière, député de la Martinique, homme de couleur.

Qu'il continue!

— Il n'a pas le sentiment de la discipline! a dit M. Vaillant. Serait-il donc militariste?

Augmentation.

On vendait l'autre jour, à l'hôtel Drouot, une collection d'autographes. Un autographe de Napoléon I^{er} « fit » 1.115 francs; une lettre de Sixte-Quint, 1.710 francs.

Comparez avec les résultats de l'adjudication dont les journaux rendaient compte le 8 septembre 1859 :

« On vient de vendre, chez les huissiers priseurs de la rue Drouot, le brevet de maréchal de France sur parchemin, revêtu du grand sceau de l'Etat et signé de la propre main de Louis XIV, délivré par S. M. au grand Catinat.

« Cette curieuse pièce historique était accompagnée d'une centaine d'autographes d'hommes illustres des XVII^e et XVIII^e siècles, tels que Bossuet, Fénelon, Racine, Corneille, Molière, etc. *Le tout a été adjugé moyennant la somme de vingt francs.* »

Comme la vie devient chère!

Pot-pourri sportif.

(Suite.)

« Son origine est un sûr garant qu'il tiendra la distance. »

« Magicienne, dans le prix Saint-Sauveur, a paru dangereuse jusqu'à l'entrée de la ligne droite. »

« Outre que Pickles rendait huit livres à son rival, peut-être ne s'est-il pas accommodé de la conformation de l'hippodrome. »

« Il ne rendra pas moins de huit livres aux quatre ans de marque qu'il rencontrera ici. »

« La pluie tombée hier procurera un excellent terrain à ce fils de Saint-Damien. »

« Il est des petits pieds qui laisseront des traces plus durables dans le souvenir de certains que les sabots du vainqueur sur l'herbe de la piste. »

« Sélinonte a eu, à l'automne dernier, un éclair de forme qui lui a permis de remporter trois victoires consécutives, mais en société moins relevée. »

Oubli.

Un communiqué :

« Le comité des Rosati d'Artois a décerné les honneurs de la Rose à M. Sébastien-Charles Leconte, auteur d'*Esther*... »

Eh bien, et Racine ?

Abonnez-vous à L'ŒUVRE!

Faites abonner vos amis à L'ŒUVRE!

Abonnez à L'ŒUVRE les bibliothèques, les patronages, les syndicats, les cercles, les cafetiers, les hôteliers, les marchands de vins, les coiffeurs, et, d'une façon générale, tous ceux qui peuvent seconder et étendre notre propagande.

La Gloire...

Oh ! il y a bien dix ans de cela... je venais de publier un roman qui n'avait encore aucun succès. Mais il en aurait. Tous mes amis l'affirmaient en ma présence. Et ils ajoutaient des phrases aimables. Celle-ci, par exemple : « J'espére que vous n'en resterez pas là. » Ou bien : « Après un si beau début... » Ou encore : « Gaston Deschamps vous a fait un bel article. » L'un deux me toucha particulièrement. Il me dit avec simplicité : « Vous procédez à la fois de Balzac et de Stendhal. »

On concevra donc aisément que j'éprouvais quelque peine à garder ma modestie. Néanmoins, lorsqu'on me parla d'entrer dans la Société des gens de lettres, je ne puis me retenir d'être effaré. Quoi ! devenir le confrère de l'illustre M. Marcel Prévost ! Coudoyer Henri Bordeaux ! Avoir l'occasion de saluer M. René Doumic ! Qui sait ? serrer la main de M. Georges Ohnet ! Non ! cette fois, c'était trop. Et j'apercevais clairement que mes amis, jusqu'ici, s'étaient moqués de moi. A ce moment-là, j'avais quelque respect pour la langue française, et je haïssais l'argot. Je n'osais pas dire qu'ils me montaient un bateau.

Mais on me répondit :

— Es-tu fou, et que vas-tu imaginer ? Voici : Tu vas verser vingt francs...

J'ai dit que j'étais jeune, et *mon* éditeur, comme je disais, ne s'était pas montré très généreux. Je demandai donc, sur un ton soupçonneux :

— Vingt francs ! Pour quoi faire ?

— Pour être membre de la Société des gens de lettres.

— Si je donne vingt francs, je suis membre de la Société des gens de lettres ?

— Oh ! calme-toi, pour un an seulement. Mais, si tu veux, l'année prochaine, tu n'auras qu'à verser encore vingt francs.

— Et c'est tout ?

— Absolument tout. Oh ! naturellement, il te faudra des parrains. Mais ne t'occupe pas de cela. Va trouver simplement le délégué général. Il t'en trouvera, des parrains !

Alors, j'allais à la Société des gens de lettres, et je vis le délégué général. Il me pria de lui remettre mon acte de naissance et mon casier judiciaire. Et il s'en excusa aussitôt :

— Je trouve ça stupide... mais que voulez-vous ? C'est le règlement.

Puis il m'autorisa à verser vingt francs au caissier. Et, de ce jour-là, je fus membre de la Société des gens de lettres. Mes parrains étaient des littérateurs fort estimables. Et aujourd'hui encore j'éprouve quelque orgueil à me rappeler leurs noms. Je ne les avais jamais vus. Quant à eux, je pense avec ennui qu'ils ne m'ont jamais rencontré.

Donc, depuis dix ans au moins, je suis membre de la Société des gens de lettres. Entendons-nous. Membre adhérent. Il y a des membres adhérents et des membres sociétaires. Ce qui peut les différencier, c'est que les premiers n'ont pas droit à une retraite, et que les seconds toucheront huit cents francs par an, à l'âge de soixante ans, je crois. J'espére bien devenir, quelque jour, sociétaire. Il me suffira d'avoir publié quatre volumes, et d'être présenté par quatre parrains. Six peut-être. Mais peu m'importe. Les parrains ne me gênent pas. Je sais comme on les trouve.

Les volumes ne me gênent pas non plus. On demande quatre volumes. Mais on n'aurait pas l'indiscrétion de demander du talent. Quatre volumes, voilà tout. Les plus sots, ce n'est pas un empêchement.

Un mois où j'aurai quelque loisir, j'écrirai sans relâche. Trois volumes de 300 pages, c'est 900 pages, c'est 18.000 lignes. Rien n'est plus aisé que d'écrire 18.000 lignes en un mois, si l'on n'apporte à cette besogne aucune vanité superflue.

Je trouverai bien un éditeur. Il y en a beaucoup. Je trouverai bien un éditeur qui publiera, moyennant une petite somme, mes trois volumes. Avec le premier qui procéda de Balzac et de Stendhal, ils me composeront un bagage littéraire de 800 fr. par an, à partir de 60 ans.

Le pain de mes vieux jours. Je toucherai plus qu'un gendarme. Et l'on voit peu de gendarmes décharnés.

En attendant, je trouve du profit à être adhérent.

Chaque année, vers le mois d'août, je vais rendre visite au caissier de la société. Il me reçoit avec une extrême affabilité. Il commande à ses employés d'ouvrir leurs cartons et leurs registres, et de chercher mon compte. Ils le trouvent sur le champ, grâce à un répertoire admirablement entretenu. Et j'apprends ainsi que divers journaux lointains ont reproduit mes petites élucubrations. *L'Indicateur* de Langres m'a fourni un jour vingt-et-un centimes, et la *Meuse*, de Liège, dix-sept centimes pour un article de cent lignes.

Peu de chose? dites-vous. Sans doute. Mais, sans cette magnifique société, dont les employés lisent chaque jour tous les journaux du monde entier, mes trente-huit centimes étaient perdus. Je ne touchais aucune rémunération de mon travail. Comment voulez-vous que je sache, moi, si *l'Indicateur* de Langres ou le *Spectateur* de Cognac ont orné leurs colonnes de ma « copie »? Bon an, mal an, je reçois ainsi quatre-vingts francs, grâce à quoi j'apaise un médiocre fournisseur. C'est parfait.

Et si je travaillais! Si j'avais la plume de

M. Jules Mary! M. Jules Mary, en une seule année, reçut 18.000 francs du caissier de la société. Voilà un homme de lettres! Voilà un caissier!

La société des Gens de Lettres est donc une société de perception. Moyennant vingt francs que je lui remets chaque année, elle s'engage à rechercher dans tous les journaux les lignes qui m'appartiennent, et à en demander le prix, qu'elle me verse ensuite fort exactement. Elle est une administration d'excellents comptables, liqués pour ma juste défense, et auxquels je dois, en outre de mes vingt francs, une vive estime pour leur honnêteté.

Mais je trouve que la France ne leur doit rien du tout.

Pas même une croix de la Légion d'honneur. Et on leur en donne, si ma mémoire est fidèle, quarante-cinq.

Alors, je ne comprends pas. Mais j'ai une envie de rire!

Supposez qu'un matin tous les épiciers de France s'assemblent et disent :

— Chaque jour, de blâmables industriels viennent dérober à notre étalage nos précieux macarons et nos savoureuses sardines. Unissons-nous, et soldons une police pour empêcher ces reprises individuelles. Versons vingt francs par an, afin que des gardiens contraignent les pillards à payer les marchandises...

Est-ce que, pour cette entreprise de défense, on décorerait les épiciers?

.....

A cet endroit, ma logique s'inquiète.

... Oui, je crois bien qu'on décorerait les épiciers.

— Alors?

— Alors, mettez que je n'ai rien dit.

JEAN DE LAITRE

Çà et là

Ce qu'on lit dans les journaux :

Eloquence.

M. Clementel parle : « Le bois, dit-il, est une richesse mondiale. Macbeth, à l'heure de sa mort, voyait une forêt hérisse et formidable qui marchait et s'avancait vers lui. Nous la voyons nous, qui recule, qui recule sans cesse. »

Il s'agit, on l'a deviné, du déboisement de la France.

Jalousie.

S. M. Guillaume II, empereur d'Allemagne, a interdit la représentation d'une pièce de Gerhardt Hauptmann qui glorifiait Napoléon Ier.

Civilisation.

Les indigènes des Nouvelles-Hébrides, lorsqu'ils veulent se débarrasser de quelqu'un, enduisent leurs flèches de boue de leurs marais. Cette boue contient deux microbes pathogènes virulents : le *vibron septique* et le *microbe du téton*. Ces petites bêtes pardonnent rarement.

C'est pour rien.

— Pierre Farquet tue sa maîtresse : un an de prison.
— Blachère, de cinq coups de revolver, tue Vellotier, sculpteur sur bois, qu'il soupçonnait d'être l'amant de sa femme : Acquitté.

— Breton, cocher, d'un coup de pied, fait éclater l'intestin grêle de Mougenot qui en meurt : Acquitté.

Annonce.

A vendre, belle villa. Eau abondante de source naturelle. S'adresser à Grégori et Cie, *Organes complets de transmission*, 6, rue de Lyon, à Alger.

Science et Inventions.

— « Six sous par jour suffisent pour se bien nourrir, » démontre, à la fin d'un copieux banquet, M. F.-J. Cross, réformateur alimentaire.

— Trois médecins français viennent de présenter à la société médicale des hôpitaux deux nouveaux produits qui ont été numérotés 1116 et 1151. L'un est du *tétraoxydiphosphaminodiarsenobenzène* et l'autre du *phényldisulfaminatétraoxydiaminodiarsenobenzène*.

— Le docteur Carrel est venu faire une conférence à Paris. Il paraît que Mme Sarah Bernhardt suit avec le plus vif intérêt toutes ses expériences sur la greffe humaine.

— M. Daniel Berthelot vient d'annoncer à la Société nationale des Electriciens que le ver luisant éclairait bien mieux que le soleil, et sa lumière a cet énorme avantage d'être une lumière froide.

Douceur des femmes.

— Mme X... vitriole son mari : elle est acquittée. Elle donne deux coups de rasoir à la maîtresse de son amant : quinze mois de prison. Elle donne deux coups de couteau à son amant : dix-huit mois de prison.

— Près du Mans, la femme Gaudin accouche. Embarrassée par le nouveau-né, elle le fait brûler dans le fourneau de sa cuisine.

— Aux Vieux-Salins, près Hyères, Mme Arnaud profite du sommeil de son mari pour lui verser sur le visage de l'huile bouillante.

Bonne intention.

— A Vienne, Mme Hélène Mayrbach, comtesse de Bülow, dormait. Sa sœur qui l'aimait beaucoup, la trouvait mal mariée et voulait l'empêcher de souffrir, lui ouvre la gorge avec un poignard et se tue ensuite.

Littérature.

— M. Michel Pons, le sympathique «gargotier de la rue des Moulins vient de terminer une pièce qui s'intitulera *Mâcherer* et non pas *Midinette* comme on l'avait annoncé à tort. Il publiera prochainement un recueil de poèmes intitulé *Les chants d'un déraciné*, en provençal, avec préfaces de MM. Mistral et Han Ryner.

— M. Henri Lavedan, de l'Académie française, lit un livret de dame infirmière de la Société française des secours militaires aux blessés:

— « Je tenais le mince cahier, dit-il, je relisais son titre et il me frappait aux bons endroits... »

— M. Maurice Rostand publie *Le Page de la vie*, « hymne d'enthousiasme, déclare-t-il, d'une adolescence émerveillée devant les splendeurs du monde, de la pensée et du rêve! »

Faits divers.

— A Cairane, près Avignon, Emile Michel, garçon de vingt ans qui s'était toujours montré très affectueux avec ses parents, poignarde sa mère et assomme son père.

— La girafe du Jardin d'Acclimatation ne voyant plus un petit caniche blanc qu'elle aimait à la folie se brise, de désespoir, la tête contre un mur.

Mondanités.

— De *La République de 48*, organe officiel des socialistes du Roussillon, à la rubrique Mariages :

« Notre ami, Fernand Courrière, vient d'épouser la très distinguée Louise Salvi, bonne au service de M. Pams. »

— Le comte et la comtesse Robert d'Humières viennent de donner dans la propriété de ce bon M. Kahn, mise à leur disposition par le propriétaire, une réunion fort élégante.

La Mode.

— Le renard blanc, dit Magda, est définitivement adopté comme fourrure d'été.

— Jayotte a vu « des chapeaux très originaux qui, sur une petite timbale de paille très entrante, comportent un volant de tulle retourné donnant assez l'impression d'un abat-jour placé à l'envers ».

Petit Courrier de la Mode.

— *Timide* fiancée désirerait savoir ce qu'il faut faire pour être aimable et ce qu'il faut offrir à une future belle-mère pour l'amadouer.

— *Hirondelle sensitive* veut apprendre la mandoline. Quelle est la meilleure méthode?

— *Marguerite d'hiver* voudrait avoir l'explication de deux rêves qu'elle a faits : 1^o rêver d'œufs pourris, trouver beaucoup de vers dans des œufs à la coque ; 2^o Rêver que l'on épouse un veuf qui a un enfant.

— *Rose de mai*. Vous n'avez pas l'appendicite, mais vous l'aurez si vous mangez trop de yande. Je ne vois aucun empêchement au mariage.

P. C. C.
CHARLES RÉGISMANSET.



BULLETIN

Si chaque séance de Bourse a sa physionomie propre, au gré des nouvelles qui parviennent avant et pendant la séance, quand l'on compare les cours d'une huitaine à l'autre, il ne s'en dégage qu'une impression indécise, en présence du manque d'ensemble des mouvements de la cote.

Dans chaque groupe, les tendances sont irrégulières, telle valeur montant, telle autre reculant, sans que l'on puisse donner de la hausse ou de la baisse aucune explication spéciale. Ces fluctuations qui ne s'accusent, en réalité, nettement ni dans un sens ni dans l'autre, tiennent à ce que les transactions sont peu animées encore.

L'hésitation des capitalistes aussi bien que des spéculateurs est, d'ailleurs, bien compréhensible en présence des circonstances. Toute nouvelle favorable touchant la question de la politique extérieure se trouve ou démentie à très bref délai ou très atténuée. Les négociations traînent en longueur et le public s'énerve à force de constater que l'on n'aboutit à aucune des solutions qu'on fait entrevoir comme prochaines depuis si longtemps.

Au moment où nous écrivons, on fait courir le bruit que la Bulgarie a adhéré à la proposition d'arbitrage de la Russie, mais l'on s'accorde à remarquer que les termes de l'adhésion sont tellement réservés qu'il n'y a pas là une réelle amélioration de la situation : ce n'est pas fait, évidemment, pour ranimer beaucoup l'entrain du monde des affaires.

Communiqués.

Bons du Trésor du gouvernement fédéral mexicain.

La Banque de Paris et des Pays-Bas, la Société générale, le Comptoir national d'escompte de Paris, la Banque de l'Union parisienne, MM. Morgan, Harjes et Cie, banquiers, 31, boulevard Haussmann, offriront en souscription publique, le 28 juin courant, 142.000 bons 6 % or du Trésor du gouvernement fédéral mexicain, d'une valeur nominale de 505 francs, remboursables en dix ans, soit le 1^{er} juillet 1923 au plus tard,

et rapportant un intérêt annuel de 30 fr. 30, payable semestriellement les 1^{er} janvier et 1^{er} juillet, à raison de 15 fr. 15 par coupon aux caisses des établissements sus-mentionnés.

Ces bons d'un montant total nominal de 71 millions 962.500 francs, sont réservés au marché français dans une émission globale de 300.000 bons, soit 151.500.000 fr. valeur nominale, à laquelle il est procédé tant en France qu'à l'étranger, et qui fait partie d'un emprunt total autorisé de 404 millions de francs.

Le capital et les intérêts de ces bons, qui sont exempts à tout jamais de toute taxe ou de tous impôts mexicains, seront payables en or. Ils ont comme garantie spéciale une affectation de 38 % sur le rendement total des droits de douane à l'importation comme à l'exportation, et cette quotité d'impôts consignée en garantie devra excéder pour chaque année fiscale d'au moins 20 % le montant nécessaire pour le payement des intérêts. Dans le cas où cette marge cesserait momentanément d'exister, le gouvernement mexicain s'engage à présenter dans le plus bref délai au Congrès un projet de loi portant majoration desdits droits de douane. Cette proportion de 38 % représentait, sur les recettes de 1911-1912 qui ont été assez au-dessous de la moyenne, 16 millions de piastres, alors que l'annuité exigée par le nouvel emprunt, option comprise, n'exigerait pas plus de 11 millions de piastres.

Le prix d'émission a été fixé à 489 fr. 85, payable : 100 francs en souscrivant, et le solde, soit 389 fr. 85, à la répartition, du 3 au 5 juillet 1913. Les demandes doivent être adressées aux établissements désignés au début, ou à leurs succursales et agences dans Paris et dans les départements. On peut souscrire, dès à présent, par correspondance.

La déclaration au timbre a été faite le 2 juin courant.

BEAUTÉ DES ONGLES
“ ROSABEILLE ”
PRODUIT FRANÇAIS **SANS ACIDE**
Polissage instantané et durable même après lavage
Franco 1 fr. — 3, rue du Sommerard, PARIS

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Billets d'aller et retour de famille pour les vacances.

L'Administration des Chemins de fer de l'Etat vient de combler une lacune qui existait dans la tarification de l'Ancien Réseau de l'Ouest en créant, par analogie à ce qui se pratique déjà sur l'Ancien Réseau de l'Etat, des billets d'aller et retour collectifs à prix réduits, de toutes classes, pour les familles qui se déplacent à l'occasion des vacances.

Ces billets sont délivrés de et pour toutes les gares des Lignes de Normandie et de Bretagne, aux familles de 8 personnes au moins, sous condition d'un minimum de parcours de 230 kilomètres (aller et retour cumulés) qui est réduit à 120 kilomètres (aller et retour cumulés) pour les billets à destination des stations balnéaires ou thermales.

La période de délivrance de ces billets commence le jeudi précédent la fête des Rameaux, pour prendre fin le 30 septembre.

Les billets délivrés jusqu'au 14 juin (inclus) sont valables 33 jours avec faculté de prorogation de deux fois 30 jours, moyennant paiement d'un supplément. Ceux qui sont délivrés à partir du 15 juin (inclus) sont uniformément valables jusqu'au 5 novembre (inclus) et ne peuvent être prolongés.

Les membres de la famille qui bénéficient du billet peuvent obtenir des cartes d'identité leur permettant de voyager, isolément, à moitié prix du tarif général, pendant la villégiature de la famille, entre la gare de départ et celle de destination du billet collectif.

Pour plus amples renseignements, voir les affiches ou s'adresser aux gares.

Le Secret du Juif-Errant

ROMAN HISTORIQUE

par

JEAN DRAULT

Un fort volume de 400 pages : 2 fr. franco avec une couverture illustrée.

Pour lire à la campagne.

A nos nouveaux lecteurs, à tous ceux de nos amis qui veulent faire connaître l'Œuvre et étendre le champ de son action nationale, nous recommandons vivement cette collection de douze brochures, que nous envoyons franco pour deux francs.

Chacune de ces brochures se vend séparément vingt-cinq centimes.

1. *Les Allemands chez nous : La France aux Métèques.*
2. *La France n'est-elle plus qu'une colonie allemande ?*
3. *L'ŒUVRE au Palais : Le Procès de la camelote allemande.*
4. *Le commerce allemand en France : Les Prussiens masqués*, plaidoirie prononcée devant la neuvième Chambre par M^e Vincent de Moro-Giafferri.
5. *Les marchands de patriotisme : Ils ont Krupp, nous avons Schneider.*
6. *Sur 500 millions, combien pour le Creusot ?*
7. *Le bluff de l'aviation militaire : Nos "oiseaux de guerre" ? Des canards !*
8. *Circulez ! Étude sur la circulation parisienne.* par Jean Piot.
9. *La question de vie ou de mort : Des enfants ! Des soldats !* (Enquête sur la dépopulation).
10. *Les Intellectuels et la Patrie : D'Hervé à Jaurès*, par Gustave Téry.
11. *La Crise morale et les jeunes hommes*, par Gustave Téry.
12. *La Grande Question*, par Gustave Téry.

Demandez à L'ŒUVRE :

BROCHURES à 0 fr. 10 :

Le Parlement contre la Nation
par GUSTAVE TÉRY et ROBERT de JOUVENEL

L'Assommoir National

o o

BROCHURES à 0 fr. 15 :

Les Mystères de l'Élysée
ou
Le Président, son Fils et Lanes

par GUSTAVE TÉRY et ROBERT DE JOUVENEL

Comment nous débarrasser des Juifs

par URBAIN GOHIER

o o

BROCHURES à 0 fr. 25 :

ADIPEUX - ROI

par GÉO DE LA FOUCHARDIÈRE

o

Les deux Croix et le Croissant

par J. ODELIN

o

La Crise Sardinière

par André DORIS

o o

Peau-de-Balle

par GÉO DE LA FOUCHARDIÈRE 0 fr. 95

A nos Lecteurs

Que faut-il pour que l'ŒUVRE prospère ?

Il suffit que nos acheteurs au numéro, au lieu de payer chaque année cinquante-deux fois vingt-cinq centimes, soit treize francs, envoient un mandat de **dix francs** à l'administrateur de l'ŒUVRE, pour recevoir leur numéro tous les mercredis par la poste.

Il suffit, en d'autres termes, que nos lecteurs réguliers s'abonnent. Ce sera pour eux une économie, et pour nous un considérable accroissement de force. Car la vente au numéro ne nous rapporte rien, à cause des intermédiaires.

Abonnez-vous à l'ŒUVRE,

Faites abonner vos amis.

On trouve L'ŒUVRE dans tous les kiosques, dans toutes les gares.
On la trouve aussi chez soi tous les jeudis pour DIX francs par an.
Il suffit d'envoyer ces dix francs à l'administration de L'ŒUVRE simplement.

BULLETIN D'ABONNEMENT

Je, soussigné (nom, prénom)
(adresse)

déclare m'abonner pour un an⁽¹⁾, pour six mois⁽¹⁾ à L'ŒUVRE à dater du 1^{er}

Ci-joint le montant de l'abonnement : **dix francs⁽¹⁾, six francs⁽¹⁾.**
Veuillez faire percevoir le montant de l'abonnement : **dix francs⁽¹⁾, six francs⁽¹⁾.**

SIGNATURE :

(1) Biffer l'une ou l'autre de ces indications. — Les abonnements partent du 1^{er} de chaque mois.
Détacher en suivant le pointillé et adresser ce bulletin à l'Administrateur de L'ŒUVRE, 220, Fg St-Honoré, Paris (8^e).

PETITE POSTE

Cinquante centimes la demi-ligne. Payable par mandat-poste.

Nos abonnés ont droit à l'insertion gratuite de 10 demi-lignes.

La PETITE POSTE se charge de faire parvenir les lettres d'un correspondant à l'autre pourvu que les réponses à réexpédier soient accompagnées d'une enveloppe affranchie.

Vous pouvez estimer que, chaque semaine, les insertions passent sous les yeux d'une élite de 50.000 lecteurs.

Répondre à T. Leroi à l'Œuvre, qui transmet les lettres.

COMMERCE

PLANTEUR résidant à Madagascar accepterait commandite et homme actif pour étendre rapidement ses plantations de cacao, café, vanille qui lui donnent un bon rapport.

MEUBLES

Très beau tapis moderne de style Louis XIV, semblable à un tapis de mobilier du Louvre, décoration avec des noirs, jaunes, roses, sur fond blanc bistré, en Savonnerie, pour salon ou bureau de grande réception. Coûte 10.000 francs. A céder 2.200 francs, neuf.

MES VINS : Un propriétaire du Chablis offre ses crus :

	la bouteille	la bouteille
Chablis supérieur	1 50	
Chablis supérieur	1906. 2	»
Chablis Première	1906. 3	»
Chablis Tête de Première. 1911.	4	»
Chablis (Les Clos ou Val- mur ou Blanchot)	1906. 5	»
Chablis (Moutonne)	1906. 6	»
Grand Montrachet	1895. 10	»
Grand Montrachet	1898. 9	»
Château du Clos Vougeot blanc (étampe)	1911. 10	»
Centre remboursement, M. Laporte à Laroche (Yonne).		
Bourgogne supérieur	1 50	
Côte de Nuits	1908. 2 50	
Chambertin	1908. 3 50	
Chambertin	1904. 4	»
Clos Saint-Jacques (Cham- bertin) 1904 et 1908 ou Pommard ou Corl'or	5	»
Grand Musigny (Comte de Vogüé)	1904. 8	»
Romanée-Conti (étampe)	1907. 15	»
Château du Clos Vougeot. 1911. 10	»	
Nuits Saint-Georges	1911. 7	»

MINIMA, 5, rue de Châteaudun. Importe directement les diamants, perles, pierres fines. Vend **au minimum** tous bijoux de quelque importance et s'ils cessent de plaire, les rachète presque sans dépréciation de leur prix d'achat, c'est-à-dire à 90 % ce qui est unique au monde. Téléph. 158-89. (De 2 h. à 4 h.)

LOCATION D'ÉTÉ: Villa — 2 heures de Paris, arrêt de tous les rapides — 9 pièces, salle de bains, eau en pression et chauffage central, lumière électrique, remise à auto, jardins d'agrément et potager. M. Laporte, à Laroche (Yonne).

ASUDA Pour les travaux de couture; pour le tennis; sèche les mains moites. Pour les soldats, chasseurs, touristes. Pour les personnes qui suivent mal la chaussure vernie: pas de feux, pas d'ampoules; bien-être absolu.

Pour les dessous de bras: les corsages ne se tachent ni ne se brûlent plus. Désodorise radicalement. Supprime les feux et irritations de la peau des bébés.

Mode d'emploi. — Verser de la poudre et l'étendre largement par une friction douce. Envoi contre 2 fr. 50, aux Laboratoires, 5, rue Châteaubriand à Paris.

LE KILOMÈTRE AUX ENCHÈRES !

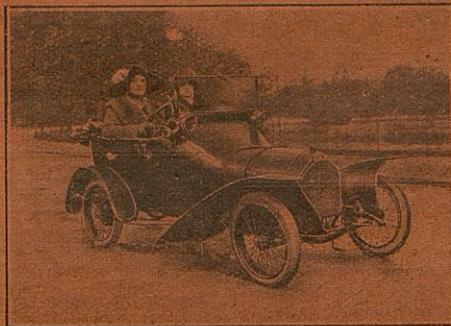
*X..... 2 sous le kilomètre, moins cher qu'en première.
Peugeot **UN SOU** le kilomètre, au prix des troisièmes.*

AINSI DONC :

Les Avantages de l'Automobilisme :

LE TOURISME ET LA LIBERTÉ DE PARTIR A SON HEURE
ET D'ALLER VITE ET BIEN OU L'ON VEUT

sont enfin mis réellement à la portée de tous par



La BÉBÉ PEUGEOT

4 CYLINDRES — 3 VITESSES

Comme ses aînées :

ÉCONOMIQUE

*(étudier le tableau
ci-dessous)*

RAPIDE

*(plus de 60 à l'heure
40 de moyenne)*

CONFORTABLE

*(vous le constaterez
à l'essai)*

ASSURANCES ET IMPOTS	ESSENCE ET HUILE	PNEUMATIQUES
<i>A raison de: 140 frs par an et de 50 klm par jour</i>	<i>A raison de: 4 fr 40 d'essence et d'huile aux 100 klm.</i>	<i>A raison de: Un train complet de pneus (240 frs) à amortir en 5000 klm.</i>
<i>Le kilomètre, par personne, revient à : 0,004</i>	<i>Le kilomètre, par personne, revient à : 0,022</i>	<i>Le kilomètre, par personne, revient à : 0,024</i>
0,005 le kilomètre		

On essaye chez l'Agent de Peugeot c'est-à-dire partout.

PEUGEOT - BEAULIEU - DOUBS

Le Gérant : GARDANNE

Imp. spéciale de l'*Œuvre*, 15, rue de l'Abbé-Grégoire, Paris.